

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 34-2026

en date du 19 août 2026

portant sur l'achat de fournitures administratives

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de JPG (MONDOFFICE) 63 grande rue 95470 SURVILLIERS pour l'achat de fournitures administratives pour un montant hors taxes de 228.09 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 19 août 2026

Régis de SOLMS

Maire

